

DU 3 DÉCEMBRE

LA CGT NE SIÉGERA PAS ! TOUTES ET TOUS, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

Par la grève et dans les manifestations, à partir du 5 décembre 2019

Initiée au titre notamment du programme « action publique 2022 », l'entreprise de démolition des services publics et de la fonction publique ne cesse de s'amplifier.

Elle consiste notamment à :

- ✗ Déposséder la puissance publique de toute une série de politiques publiques par des abandons et des privatisations de missions,
- ✗ Généraliser et aggraver toujours et encore l'austérité budgétaire à l'image des projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale au titre de l'année 2020,
- ✗ Remettre en cause, via la loi dite de transformation de la Fonction publique, le statut général des fonctionnaires par une contractualisation et une précarisation accrues mais aussi par une attaque frontale contre la démocratie sociale et plus particulièrement par l'affaiblissement des champs de compétence des CAP et la disparition des CHSCT,
- ✗ À poursuivre la désorganisation territoriale de l'État dans l'objectif de regrouper et de fermer d'innombrables services publics implantés sur le territoire national...

Une fois de plus, les personnels des Directions départementales interministérielles sont particulièrement frappés par ces politiques.

Outre que les services sont d'ores et déjà exsangues et ne disposent plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions, de nouvelles et conséquentes désorganisations sont une fois de plus initiées par les pouvoirs publics au titre de la nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE) avec, pour ne citer que quelques exemples, les projets de fusion des DIRECCTE et des DRJSCS, de création de nouvelles directions départementales interministérielles chargées de l'insertion et de la cohésion sociale où encore de secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfetures.

La question de l'instruction « RH » dédiée au projet de création de secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfetures est inscrite pour information et non pour avis à l'ordre du jour du Comité technique central convoqué en première réunion ce 3 décembre ! Irrecevable !

Dès lors que ce projet a notamment pour vocation la réalisation de nouvelles purges budgétaires, de supprimer des emplois, de réduire la qualité et la proximité du service rendu au titre de la gestion des fonctions supports, d'accentuer encore et toujours l'emprise du ministère de l'intérieur sur l'exercice des missions et la gestion des personnels, la CGT n'a cessé de demander son abandon.

Force est de constater que le gouvernement refuse d'accéder à cette demande. Il en est de même sur un desserrement du calendrier.

À ce stade, le gouvernement persiste et signe dans sa volonté d'une mise en place des secrétariats généraux communs avec un transfert en gestion au Ministère de l'Intérieur au 30 juin 2020. Les programmes 333 – *moyens mutualisés des administrations déconcentrées* – et 307 – *administration territoriale de l'État* – ont été regroupés en un programme unique, le programme 354 géré par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur.

Dans l'intérêt des personnels, la CGT, avec les autres organisations syndicales représentatives des personnels des DDI, a néanmoins mené et mène bataille sur les contenus du projet d'instruction dite « RH » dédié aux SGC communs.

Même si des avancées ont été arrachées, à l'image de la décision prise par le Premier ministre consistant à ce que la création de nouvelles directions départementales et régionales, les mouvements concernant le rattachement au ministère de l'éducation nationale des agents exerçant les missions relatives au sport, à la

jeunesse et à la vie associative, la création des secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfectures, soient qualifiés de restructuration ouvrant ainsi aux agents concernés différents droits, le compte n'y est pas !

Dans sa version actuelle, le projet d'instruction reste inacceptable sur de nombreux points. Qu'il s'agisse notamment :

- ✗ De la réalité et de la garantie du volontariat pour rejoindre les secrétariats généraux communs,
- ✗ Du droit au retour,
- ✗ Des positions administratives possibles (PNA, etc...) dans le contexte où la loi portant transformation de la fonction publique a été adoptée et où les lignes directrices de gestion sont au mieux en cours de discussion dans les ministères constitutifs de la fonction publique de l'État...
- ✗ De la garantie du maintien et de l'évolution des éléments constitutifs de la rémunération dans un contexte où le gouvernement entend encore faire monter en puissance la rémunération au mérite,
- ✗ De l'adoption de nouveaux règlements intérieurs et plus particulièrement de l'organisation des temps de travail,
- ✗ Des droits à l'action sociale et à la protection sociale complémentaire,
- ✗ D'un droit pour les agents, qui ne feront pas le choix de suivre leurs missions au sein des secrétariats généraux communs, de demeurer affectés dans leur service en surnombre jusqu'à ce qu'ils obtiennent sans y être forcés un autre poste...

Dans le même temps, le gouvernement refuse de saisir les comités techniques ministériels compétents tant sur le projet de décret constitutif des secrétariats généraux communs que sur l'instruction RH alors que des textes réglementaires doivent y être débattus et adoptés pour rendre effectifs différents droits !

À l'évidence, le gouvernement persiste et signe dans son entreprise de démolition des politiques publiques et des services publics ! À l'évidence, une nouvelle et profonde dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels est programmée... À l'image de la poursuite du gel de la valeur du point de l'indice ; de la rétraction des possibilités de promotion ; du déroulement de carrière ; du projet de réforme des régimes de retraite dont l'objectif est de nous faire travailler toujours plus longtemps et gagner toujours moins, actifs comme retraités.

Ça suffit, les personnels ne sont pas des pions corvéables et taillables à merci ! La CGT avec les autres organisations syndicales a fait le choix de ne pas siéger au CTC des DDI du 3 décembre.

De l'argent il y en a ! L'urgence consiste à créer les conditions d'une autre appropriation et répartition des richesses produites pour des services publics au service de l'intérêt général et de la construction d'une société du progrès social.

C'est pourquoi l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT appelle les personnels à s'inscrire dans la grève et les manifestations qui sont organisées sur l'ensemble du territoire à partir du jeudi 5 décembre et à l'inscription dans la durée de la mobilisation.

POUR NOS SERVICES PUBLICS, NOS EMPLOIS,

NOS SALAIRES ET NOS RETRAITES

TOUTES ET TOUS EN GREVE

ET DANS LES MANIFESTATIONS,

A PARTIR DU 5 DECEMBRE !



Montreuil, le 3 décembre 2019